



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**quartiers2030**



Limoges, le 23 avril 2024

**APPEL A PROJETS « Quartiers d'été 2024 – vacances olympiques et paralympiques »**

**ouvert jusqu'au 12 mai 2024 inclus.**

Le dispositif « Quartiers d'été » permet aux associations et aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale. Le Président de la République a souhaité que ce levier d'émancipation et de découverte soit reconduit en 2024.

La Haute-Vienne dispose cette année d'une enveloppe de 129 384 €.

Les actions soutenues doivent s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires politique de la ville, à savoir : Beaubreuil, Bellevue, La Bastide, Le Sablard, Le Vigenal, Les Coutures, Les Portes Ferrées, le Val de l'Aurence Nord, le Val de l'Aurence Sud.

**LA PÉRIODE**

La période va du 1<sup>er</sup> juillet au 8 septembre 2024. Les actions se déroulant **entre le 13 juillet et le 18 août 2024 seront privilégiées.**

*Des actions ayant lieu sur la période des vacances scolaires d'automne et d'hiver peuvent aussi être proposées ; elles pourront le cas échéant bénéficier des crédits encore disponibles après validation de la programmation estivale.*

**LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

- Des programmes d'animation coconstruits de manière collaborative entre porteurs de projets afin de proposer une continuité et complémentarité des actions ;
- Les activités en soirées (à partir de 18h) et le week end plus particulièrement pour les 16-25 ans et les familles;
- Les séjours.

**LES PUBLICS « CIBLES »**

- les 12 - 25 ans ;
- les publics féminins ;
- les seniors.

**LES PRINCIPES D' ACTIONS TRANSVERSALES**

- Promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- Faciliter les rencontres et activités inter-quartier ;
- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales ;
- Prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes.

## **LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES**

- **Promouvoir l'été olympique** : la promotion de l'activité physique et sportive, annoncée Grande Cause Nationale 2024 par le Président de la République : lien avec les « missions sport santé » ainsi que les associations socio-sportives et fédérations sportives afin de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques.
- **Favoriser l'accès à la culture** : proposer une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites ... en lien notamment avec la commémoration des 80 ans du massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin prochain et « Eté Culturel »;
- **Accompagner le départ en vacances** : notamment par l'articulation avec les « Vacances apprenantes »
- **Promouvoir les actions en santé** : afin de renforcer l'accès aux soins, organiser des ateliers de prévention, encourager les échanges pour prévenir l'isolement et mieux prendre en compte la souffrance psychosociale... ;
- **Promouvoir la transition écologique** : valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel, la biodiversité, action autour de l'économie circulaire, les écogestes, la qualité de l'alimentation et des filières locales... ;
- **Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers** : rencontres avec des entreprises et des visites de leurs locaux...
- **Soutenir la parentalité** : renfort de certains dispositifs de soutien à la parentalité notamment en direction des familles monoparentales.

## **LES PORTEURS DE PROJETS**

L'appel à projets est ouvert à tout porteur de projets : associations, fédérations, collectivités, bailleurs sociaux, entreprises...

## **PROMOUVOIR ET FAIRE RESPECTER TOUTES LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

Les porteurs s'engageront à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République conformément au Contrat d'Engagements Républicain (CER). Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

## **LA COMMUNICATION**

Les porteurs devront mettre en place une politique de communication et d'information pour faire connaître leur action (site internet, mobilisation des médias de quartiers, supports physiques de communication). Tous les supports de communication et d'information devront utiliser obligatoirement le logo « Quartiers d'été ».

## **ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI**

Les porteurs transmettront le tableau joint en annexe 2 dûment complété pour le 30/09/2024 au plus tard par mail à l'adresse suivante :

**[ddetspp-politiqueville@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp-politiqueville@haute-vienne.gouv.fr)**

Ce tableau sera ensuite transmis à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

De plus, un bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action devra être déposé sur la plateforme en ligne Dauphin au plus tard le 30 juin 2025.

### **MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS**

Les dossiers de demandes de subvention devront être déposés sur le portail Dauphin.

Les intitulés des projets doivent être courts et respecter le format de nommage suivant : « Quartiers d'été 2024 + nom de l'action ».

Ce portail est accessible par les usagers à l'adresse suivante : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

Les porteurs peuvent également accéder à ce portail sur le site de l'ANCT, rubrique subventions « politique de la ville » à l'adresse suivante :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

La ligne budgétaire à solliciter dans le budget de l'action est : 87-ETAT-POLITIQUE-VILLE

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de Quartiers d'été 2024 est fixée au **12 mai 2024 inclus**.

Pour toute demande de renouvellement d'actions 2023 dans le cadre de « Quartiers d'été 2024 », le bilan 2023 devra avoir été saisi sur DAUPHIN, rubrique justification avant le 12 mai 2024.

Si une structure souhaite porter plusieurs actions de type différents (séjours, animation de rue...) il conviendra de déposer plusieurs dossiers.

*Les demandes portant sur des actions durant les petites vacances scolaires devront faire l'objet d'un dossier distinct de la période estivale.*

### **INFORMATIONS ET CONTACTS**

Un temps d'échanges est proposé **le jeudi 2 mai 2024 à 14h** avec la déléguée du préfet pour la politique de la ville sur inscription préalable via le lien ci-après :

<https://framaforms.org/quartiers-dete-2024-haute-vienne-1713793833>

Pour toute question vous pouvez contacter :

- la déléguée pour la politique de ville, Mélanie BERNADAC, [melanie.bernadac@haute-vienne.gouv.fr](mailto:melanie.bernadac@haute-vienne.gouv.fr)

- la DDETSPP : [ddetspp-politiqueville@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp-politiqueville@haute-vienne.gouv.fr) (Marie BOURCIER, Doussouba KOUROUMA)